



LES FINANCES

Le feu aux finances communales

Les zones de secours craignent pour l'avenir, face à une réforme qui coûte, des Communes à bout de souffle et une mise « incertaine » du fédéral.

● Caroline FIXELLES

Demain, nos Communes sauront-elles encore payer nos pompiers ? Certaines zones de secours s'en inquiètent fortement, selon une étude de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, parue fin janvier. Les zones sont payées par des dotations communale et fédérale. Si le ratio communal/fédéral était de 93 %/7 % en 2013, il est de 77 %/23 % aujourd'hui.

DE 222 À 204 MILLIONS €

Le fédéral a, depuis quelques années, mis la main au portefeuille pour « en principe » financer le passage en zones. Le financement communal est passé de 222 à 204 millions € entre 2013 et 2017 et celui du fédéral de 16 à 61 millions €. À noter que cette évolution de l'apport communal n'est pas homogène dans les zones (hausse pour 5 zones), ni dans les Communes (ci-dessous). En revanche, toutes dotations comprises, les dépenses pour les zones ont augmenté de 20 % en six ans. Si une trajectoire fédérale

avait été dessinée jusqu'en 2018 par la ministre de l'Intérieur de l'époque, Joëlle Milquet, beaucoup craignent aujourd'hui que le fédéral ne poursuive plus ses efforts. Or, de nombreux signaux, selon l'UVCW, « semblent annoncer une croissance exponentielle des dépenses à court terme. »

DES DÉPENSES CROISSANTES

Des « surcoûts cachés » de la réforme notamment. « Le fédéral a calculé le surcoût barémique de la réforme. Mais le fait de passer de 4 à 6 sur l'autopompe, il va falloir engager, ce qui n'a pas été calculé », indique Quentin Grégoire, président des pompiers belges. L'arrêt de la Cour de justice européenne sur le temps de garde des pompiers volontaires inquiète aussi. « Si le temps de garde est égal au temps de travail, c'est la mort du volontariat », souligne Quentin Grégoire. « S'il y a des recours dans les zones, cela va poser des problèmes financiers aux communes », note Olivier Nyssen, de la CGSP-Admi. L'UVCW a calculé le coût de la profession-



De nombreux signaux, selon l'UVCW, « semblent annoncer une croissance des dépenses des zones de secours, à très court terme ».

nalisation à 200 millions € par an. L'UVCW relève encore le surcoût administratif. « Le fédéral a considéré que le personnel qui travaillait avant la réforme pour les services incendie pouvait être transféré aux zones. Or, la majorité est restée au sein des communes », observe John Robert, expert de l'UVCW.

LE COUTEAU SOUS LA GORGE

« Sans financement fédéral complémentaire – et il ne faut pas se faire d'illusion – on peut craindre une augmentation du ratio en défaveur de la santé financière

des communes », dit John Robert. Or, beaucoup de Communes ont déjà le couteau sous la gorge. Depuis 2015, 10 % du Fonds des provinces leur sont réservés pour les aider à tenir la barre au niveau incendie. « Pour 25 % des Communes, cela deviendra intenable », explique l'expert. Une zone annonce qu'à dotation fédérale inchangée, ses Communes devront augmenter leur part de 5 % par an. Une autre parle même de 20 %, due à la nécessité de professionnaliser des volontaires pour assurer les départs en journée.

4 % DES DÉPENSES COMMUNALES

Les dépenses pour les zones de secours représentent 4 % des dépenses ordinaires communales. « Pour les CPAS et la police, les Communes mettent plus alors qu'elles ont d'autres sources de financement », pointe Quentin Grégoire. Selon Belfius, la dotation communale pour les CPAS s'élève en moyenne à 134 €/habitant, 135 € pour la police et 56 € pour les pompiers. Or, la dotation représente 69 % des recettes des pompiers, 53 % pour la police et 22 % pour les CPAS. ■

DE 23 À 124 €

De 23,64 € pour Oline à 124,51 € pour Huy. La dotation communale par habitant pour les zones de secours varie fortement. Pourquoi ? Le principe de neutralité budgétaire, inscrit dans la loi de 2007, concerne la zone mais pas les Communes. L'histoire des services régionaux d'incendie (SRI) a induit des disparités parfois très importantes. À l'époque, une caserne couvrait environ trois entités. La Commune abritant la caserne payait davantage. Les Communes « couvertes », elles, payaient une redevance, plus basse puisqu'elles n'intervenaient pas dans la gestion de la caserne. Autre explication : des casernes comptent une majorité de volontaires (moins chers) ; d'autres, de professionnels. Enfin, à partir de 2012, un processus d'apurement a été amorcé afin de

rattraper des redevances non payées, parfois durant 4 ans. La réforme des services incendie a voulu aplanir ces différences, sans citer d'objectif précis. « 45 €/habitant pour tous, c'est impossible vu les réalités de terrain », souligne toutefois l'UVCW. Aujourd'hui, s'il n'y a pas d'accord entre les conseils communaux, c'est au gouverneur de province de trancher, sur des critères objectifs (superficie, risque, etc.). À lui de les pondérer. Cependant, au moins 70 % doivent être attribués au critère « population résidentielle et active ». Ce rééquilibrage n'a pas été du goût de tous, le taux de croissance de la dotation variant, de 2016 à 2017, entre -20 et +30 % pour les Communes. En 2016, le gouverneur est intervenu dans trois zones wallonnes : Wallonie Picarde, BW et Luxembourg. Ca.F.

PALMARÈS

L'ardoise de Huy est la plus grosse

Les chiffres interpellent. Ce sont ceux du coût par habitant des zones de secours. Et c'est Huy qui détient la palme. Le Hutois est le Wallon qui paie le plus pour « son » service incendie. 124,51 € l'an dernier ; 146,47 € l'année précédente. À Huy, avant la réforme, la situation était particulière. Le SRI hutois, composé de pompiers professionnels, était géré par la Ville de Huy. C'est elle qui prenait les dépenses à sa charge (dépenses de personnel, de fonctionnement et charge de la dette avec le remboursement de la caserne construite sur fonds propres). Et la dizaine de Communes couvertes par le SRI lui remboursaient. Mais avec deux contraintes pour les finances

hutoises. Déjà la Ville de Huy payait proportionnellement plus que les autres Communes. La clé de répartition, décidée par le gouverneur, prévoyait que Huy prenne en charge 55 % des dépenses, les autres Communes affiliées au SRI se partageaient les autres 45 %. Deuxième particularité : la Ville avançait les sommes et les Communes les lui remboursaient mais avec trois années de retard. « Il fallait attendre que le gouverneur donne son feu vert pour que les Communes remboursent », se souvient Jacques Mouton, échevin des Finances jusqu'avant la réforme des zones de secours. Cette année, ce sera la dernière tranche de remboursement des Communes desservies : 1,6 million.

Les Communes et la Ville de Huy sont désormais réunies au sein de la zone Hemeco qui a son propre budget. Ce n'est plus la Ville de Huy seule qui gère les pompiers mais bien le collège des bourgmestres. Et la clé de répartition a été revue. Huy ne prend plus en charge que 41 % (ce qui explique que le Hutois paie moins désormais). « Le passage en zone nous a fait gagner un petit peu », constate le bourgmestre hutois Christophe Collignon. Et là, la convention centrale nucléaire (Engie paie car les pompiers sont amenés à y intervenir) est en train d'être renégociée. Avec une somme qui ne sera plus intégrée dans le budget de la Ville de Huy mais dans celui de la zone Hemeco. ■ C.Du